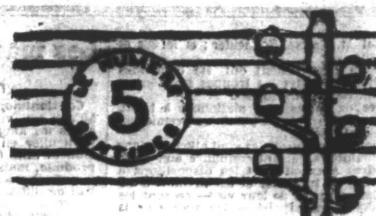


LE COUP DE POING



SEPTIÈME ANNÉE. — N° 293

ABONNEMENTS

Nord et Départements limitrophes.....
Autres Départements.....

Trois mois Six mois Un an
4 fr. 50. 6 fr. 18 fr.
5 fr. 50. 11 fr. 22 fr.

DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Socialiste Quotidien

LUNDI 21 OCTOBRE 1901

RÉDACTION et ADMINISTRATION :

ROUBAIX, 146, Rue Saint-Jean, 146, ROUBAIX

ANNONCES

Les annonces sont payées directement au Bureau du Journal.
et dans toutes les agences de publicité
ROUBAIX, 146, Rue Saint-Jean, 146, ROUBAIX

LIRE PLUS LOIN :

LA CRÈVE GÉNÉRALE DES MINEURS :
INTERVIEW DE LAMENDIN. — La réponse du président du Conseil à la Fédération nationale des mineurs. — Intéressantes informations de notre envoyé spécial au Congrès de Saint-Etienne ;

LE « SANTOS-DUMONT » : Une expédition réussie ;

NAUFRAGE D'UN BATEAU DE PECHE : Onze victimes.

LA CRÈVE BETTERAVIERE

Au moment même où s'effectuent les charrois de betteraves, alors que la société des agriculteurs du Nord organise un concours d'arracheuses, la masse des moyens et petits cultivateurs n'est pas sans éprouver de sérieuses appréhensions devant la situation du marché des betteraves en fabrique.

A vrai dire la situation n'est guère brillante et faut admirer la quiétude de nos représentants. Jeunes ou semblent guère apprécier toute l'étendue du mal et la nécessité d'y apporter promptement un remède efficace. Si l'on ne veut voir la misère s'implanter de plus en plus au foyer de l'homme des champs, il est nécessaire d'agir vigoureusement auprès du gouvernement dans le plus bref délai possible et sans attendre que cette situation difficile devienne désastreuse.

L'ensemble de notre législation sucrière ne brille pas par la logique et l'on y remarque ayant toute chose la préoccupation principale de procurer des avantages spéciaux à l'industrie noble par excellence, à la raffinerie.

S'agit de protéger la raffinerie et, immédiatement un droit absolument prohibatif est établi à la frontière. Voudrait-on, au contraire, relever sensiblement le cours des graines oléagineuses, de façon à permettre de nouveau la culture de ces plantes sarclées, excellentes têtes de rotation, permettant de réduire l'afflux et la production betteravière qu'il est impossible d'abattre par suite de l'inertie des dirigeants !

Mais quittons cette dégression et disons que les droits de douane laissent une grande latitude aux fabricants pour faire librement leurs prix intérieurs et pourrions-nous examiner s'il n'y a pas quelque nouvelle spéculation sous la bâise des sucre.

Quoiqu'il en soit, les lois sucrières ont envisagé à peu près uniquement l'intérêt de l'industrie, et ainsi que nous avons déjà eu l'occasion de le déclarer au Congrès agricole de 1894, les cultivateurs ont légitimement le droit de se demander s'il n'y avait pas un meilleur moyen de leur venir en aide que de fournir exclusivement tous les avantages aux raffineurs et aux fabricants, en laissant à ceux-ci la faculté de faire ensuite leur part. Ah ! le bon billet ! El l'innocente comédie que le partage des bons !

Il faut donc déclarer bien haut que l'avis unanime des cultivateurs qui ne sont point intéressés dans les tripotages capitalistes ou les bénéfices de l'industrie et ne demandant qu'à tirer quelque argent de leurs produits est que la législation sucrière doit être révisée de manière surtout à ce qu'ils puissent produire une betterave de richesse moyenne et sans avoir à subir un rabais marquant, lorsque les conditions climatiques ne sont pas particulièrement favorables.

Nous parlons de la part des cultivateurs. Il y aurait beaucoup à dire en particulier sur la façon dont se comportent les fabricants vis-à-vis des cultivateurs, lors de la réception des betteraves. Et cette année, surtout nous, fourniront son contingent de faits significatifs qui édifieront suffisamment le Parlement lors de la discussion qui surgira bientôt.

Les achats à faux poids sont d'usage courant chez certains fabricants et il nous serait facile de citer de nombreux cas où après être livré dans un but de contrôle à un premier pesage de leur véhicule à pleine charge, des cultivateurs ont trouvé à la fabrique des éclipses de poids considérables. Passez muscade !

De même, de nombreuses erreurs sur la tarif et sur la densité sont journalièrement constatées par les cultivateurs et ceux-ci n'osent se plaindre trop vivement dans la crainte de voir leur part se réduire encore ou même de s'entendre siéger à la réception de la marchandise. Où aller ensuite ?

Ah ! que l'on ne nous parle plus de l'union intime du cultivateur et du fabricant ! A aucun moment, malheureusement, la situation ne fut plus tendue qu'elle ne l'est actuellement et le cultivateur ne fut plus sacrifié. Le mot n'est pas trop fort et des rancunes vives couvent sous la cendre.

On conçoit que les avis diffèrent sur les remèdes à apporter à cette situation. Nous poserons en principe la nécessité de créer quelque chose de simple, de clair et de loyal, permettant au cultivateur de se rendre compte aussi facilement que possible ce qui lui revient. Dans ce but il y aurait lieu d'en venir une bonne fois à ce que proposait Jaurès dans une des dernières législatures. Donner aux

agents du fisc placés dans chaque fabrique le contrôle des diverses opérations de pesage, tarage, densité.

La responsabilité des agents serait engagée et le moindre manquement à leur devoir puni de la révocation. En particulier, le ticket imprimé par le bascule et remis sous leur surveillance aux fourneurs donnerait toutes les garanties désirables d'un pesage loyal.

En second lieu, l'on ne pourra jamais rien établir de stable et de rationnel tant que l'impôt sur le sucre restera au taux actuel de 60 francs les cent kilos.

Et ce serait faire montre d'une extrême dérisoire que de prétendre protéger la culture en maintenant plus longtemps un impôt aussi exorbitant ; quel que soit le décret du budget.

Il faut espérer que le gouvernement saura le comprendre et voudra bien réduire de moitié ou des deux tiers cet impôt de manière à amener une sérieuse réduction du prix des sucre du commerce et à augmenter la consommation.

Des débouchés extérieurs se réduisent et devant se réduire de plus en plus par la fermeture des marchés rendent cette opération d'autant plus nécessaire, urgente même.

En dernier lieu se place le rachat des raffineries. Il est bien facile de se rendre compte que monopole pour monopole, le monopole de l'Etat est mille fois préférable. L'Etat c'est la société toute entière et nous avons sur lui l'action du bulletin de vote, tandis que les spéculations et accaparements capitalistes des monopoleurs échappent toujours aux mailles de la retraite.

C'est aux simples cultivateurs, ces éternels moutons bêlants, à vouloir, à agir, et, enfin, à ne plus se laisser gouverner par la haute finance agricole et industrielle.

Un projet sur le monopole de la raffinerie par l'Etat fut autrefois signé de Milrand. Il faut espérer que celui-ci saura bien souvenir et que, lorsque viendra la discussion, cette question, essentiellement liée à la solution du problème sucrier, fera un pas décisif.

Voilà succinctement notre avis sur le sujet. Avec tous ceux qui, ayant tout, cherchent de bonne foi le moyen de ramener la prospérité dans les campagnes, nous avons essayé d'apporter notre modeste pierre à l'édifice commun.

N.-Léon DELABRE.

Pays Charmant

C'est la république de Saint-Marin, ainsi nommée parce qu'on n'y voit pas un matelot.

L'attention du monde civilisé, et par conséquent la mienne, a été récemment attirée sur cette puissance, parce que son nouveau gouvernement, qui se compose de plusieurs régents, venait d'être élu.

Il faut dire immédiatement, pour dissiper les angoisses que l'on pourrait éprouver à ce sujet, que le renouvellement des pouvoirs s'est opéré sans trouble.

On attribue ce fait extraordinaire à l'absence absolue de tout élément nationaliste, sur le territoire de Saint-Marin.

Non encombrée par ces pittoresques, la patrie samaritaine jouit de la paix la plus profonde.

C'est ainsi qu'ils acquièrent des sympathies à bon marché.

Ils n'ont pas de journaux, mais, en revanche, ils viennent de s'offrir le luxe d'une loi sur la presse, qui ne comprend pas moins de trente-cinq articles !

On leur a proposé beaucoup d'argent pour établir chez eux une maison de jeu : ils se sont indignés devant cette malhonnêteté.

L'adultère leur fait horreur — ce qui montre bien qu'ils sont en retard sur la civilisation — et c'est de trois années de prison qu'ils punissent cette faute, — ou qu'ils le puniront, car jusqu'à présent, on ne se souvient pas, même parmi les vieillards, d'avoir eu à enregistrer leur sexe.

Leur justice est rapide, et cela pour l'excellente raison que les frais de tout procès non terminé en quatre-vingt dix jours restent à la charge des magistrats.

M'est avis que ce système-là ne servira pas déplacé chez nous, où c'est plus souvent quatre-vingt dix semaines que quatre-vingt dix jours que nos bons juges, avoués et avocats, prennent pour mener à bien — ou à mal — une pauvre affaire de quatre sous !

Que pensez-vous de Saint-Marin, où le socialisme, d'ailleurs remplacé tous les ans, est le gardien de l'horloge publique ?

N'est-ce pas un pays encore plus charmant que la Chine ?

R.T.

paraîtrait capituler devant ces mêmes mesures.

Quels moyens, selon vous, avons-nous en notre demande à Lamendin, aurait dû employer le gouvernement pour éviter à cette éventualité de la grève générale des mineurs, ou tout au moins pour l'ajourner ?

Le gouvernement n'avait aucun moyen efficace à sa disposition, n'ayant point, dans le Parlement, une majorité pour les réformes nécessaires.

Le socialisme international

Lamendin nous a fait, en outre, la déclaration suivante, qui à notre sens, revêt une importance considérable : « Il est acquis, depuis le récent congrès international des mineurs à Londres, qu'en cas de grève générale des mineurs français, ils n'auront malheureusement pas à compter sur la solidarité de leurs camarades étrangers.

La question de savoir quel serait, dans cette éventualité, le rôle des mineurs anglais et belges, fut, en effet, à Londres, ma grande préoccupation. Car c'est l'Angleterre et la Belgique qui nous inquiètent de leur surproduction en combustible industriel, permettant ainsi une récession au pays de France.

Comme le ministre des travaux publics déclarait qu'il déposait, au cours de la prochaine session, un projet spécial améliorant sensiblement la loi de 1894, sur les retraites des mineurs, je lui ai demandé, à titre de renseignement, d'indiquer les grandes lignes de ce projet.

Il sera caractérisé surtout, a-t-il dit, M. Baudin, par la demande de création d'une « Caisse de secours », fonctionnant à côté de nos promesses relativement importantes faites par M. Baudin. Or, il est de toute nécessité que ces engagements ministériels soient enregistrés par la presse.

La note communiquée aux journaux sur notre entretien avec M. Baudin ne souffre mot de ces promesses relativement importantes faites par M. Baudin. Or, il est de toute nécessité que ces engagements ministériels soient enregistrés par la presse.

Le résultat de cette enquête sera de faire approuver l'ensemble des décisions les plus propres à concilier l'application des conditions du travail et le développement d'une industrie qui tient ses premières places dans la prospérité industrielle du pays.

Les réformes ne se décrètent ni en trente jours, ni à l'échelle fixe. On ne doit conquérir que par l'effort et une préparation consciente et pacifique.

Et puisque, après tout, je viens de faire allusion à l'éventualité d'une grève générale, laissez-moi dire que si l'on est à craindre que le pays n'en éprouve un dommage, il peut redouter aussi qu'il ne serve mal les intérêts que vous nous proposez de défendre.

Veuillez agréer, etc.

Le président du Conseil, ministre de l'intérieur et des cultes,
Waldeck-Rousseau.

Comme on le voit, cette lettre du président du Conseil confirme les renseignements que nous avions données.

LE CONGRÈS DE SAINT-ETIENNE

AVANT LE CONGRÈS

Vive agitation dans tout le bassin de la Loire.

Appel à la grève générale. — Une série d'interviews. — Le gouvernement et la Fédération des mineurs. — Les mineurs démissionnent pour le congrès.

(Par dépêches de notre envoyé spécial)

Saint-Etienne, 19 octobre. — La grande préoccupation de toute la population de Saint-Etienne est maintenant tournée vers la grève générale des mineurs. Cette question fait surtout l'objet des discussions dans les bureaux de la Chambre, dans les réunions sur les transports, etc. Les démissions sont devenues les plus divers et inégalées.

Le congrès des délégués des Syndicats de la Fédération des Grèves et Syndicats ouvriers a été déclaré pour le 25 octobre.

Le congrès des délégués des Syndicats ouvriers et les démissions sont devenues les plus divers et inégalées.

Les journaux républicains et socialistes de Saint-Etienne commentent cette attitude du gouvernement avec un acte politique important.

En la dénonçant, la Fédération nationale des mineurs a tendu à la classe ouvrière un service qu'un avenir prochain fera bien apprécier.

MURE ET LE CONGRÈS DE LENS

L'IMPRESSION CHEZ LES MINEURS

La réponse faite par M. Waldeck-Rousseau à la lettre du citoyen Cotte, secrétaire général de la Fédération des mineurs, semble avoir produit une impression favorable dans la population minière. On fait observer qu'en effet, il a été proposé de proposer directement à Cotte, de l'envoyer au congrès, mais que le résultat fut négatif.

Le congrès a été déclaré pour le 25 octobre et il a été décidé de passer par la voie administrative.

Le congrès a été déclaré pour le 25 octobre et il a été décidé de passer par la voie administrative.

Le congrès a été déclaré pour le 25 octobre et il a été décidé de passer par la voie administrative.

Le congrès a été déclaré pour le 25 octobre et il a été décidé de passer par la voie administrative.

Le congrès a été déclaré pour le 25 octobre et il a été décidé de passer par la voie administrative.

Le congrès a été déclaré pour le 25 octobre et il a été décidé de passer par la voie administrative.

Le congrès a été déclaré pour le 25 octobre et il a été décidé de passer par la voie administrative.

Le congrès a été déclaré pour le 25 octobre et il a été décidé de passer par la voie administrative.

Le congrès a été déclaré pour le 25 octobre et il a été décidé de passer par la voie administrative.

Le congrès a été déclaré pour le 25 octobre et il a été décidé de passer par la voie administrative.

Le congrès a été déclaré pour le 25 octobre et il a été décidé de passer par la voie administrative.

Le congrès a été déclaré pour le 25 octobre et il a été décidé de passer par la voie administrative.

Le congrès a été déclaré pour le 25 octobre et il a été décidé de passer par la voie administrative.

Le congrès a été déclaré pour le 25 octobre et il a été décidé de passer par la voie administrative.

Le congrès a été déclaré pour le 25 octobre et il a été décidé de passer par la voie administrative.

Le congrès a été déclaré pour le 25 octobre et il a été décidé de passer par la voie administrative.

Le congrès a été déclaré pour le 25 octobre et il a été décidé de passer par la voie administrative.

Le congrès a été déclaré pour le 25 octobre et il a été décidé de passer par la voie administrative.

Le congrès a été déclaré pour le 25 octobre et il a été décidé de passer par la voie administrative.

Le congrès a été déclaré pour le 25 octobre et il a été décidé de passer par la voie administrative.

Le congrès a été déclaré pour le 25 octobre et il a été décidé de passer par la voie administrative.

Le congrès a été déclaré pour le 25 octobre et il a été décidé de passer par la voie administrative.